XVIIe CONGRÈS DES ÉLUS DE LA GUADELOUPE LE 7 JUIN 2023

PROPOSITION DE RESOLUTION SUR LE CHOIX DES EMBLÈMES DU PAYS

déposée par M. Victorin LUREL, conseiller régional

Exposé des motifs

La décision du maire de Port-Louis, Jean-Marie HUBERT, de hisser le 27 mai 2023 au fronton de l'Hôtel de ville un drapeau guadeloupéen aux côtés des drapeaux français et européen, a constitué un acte d'affirmation identitaire qui a eu un fort retentissement.

Cet acte a recueilli dans notre population de très nombreuses réactions, positives comme négatives, assorties parfois de réserves et/ou de questions, sur le fond comme sur la forme. Cette diversité de réactions montre que le sujet du drapeau, et plus largement celui des emblèmes de la Guadeloupe, appelle une initiative de la part des autorités politiques du pays.

Les emblèmes sont des éléments d'affirmation d'un peuple qui doivent être choisis et ne peuvent en aucun cas être imposés sans discussion.

C'est pourquoi il importe, à l'heure où cette question resurgit, de rechercher et d'adopter une méthode de choix des emblèmes qui soit la plus démocratique possible et qui mobilise une représentation large de la société guadeloupéenne.

L'objectif doit être, au bout de ce processus, de donner la parole au peuple afin qu'il fasse son choix.

ARTICLE UNIQUE

Il est demandé au président du Conseil régional et au président du Conseil départemental de composer et d'installer une commission de travail transpartisane et ouverte à la société civile qui sera chargée d'élaborer et de proposer pour adoption par la Région et par le Département une méthode de choix démocratique des emblèmes de la Guadeloupe.